

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ CONTENTIEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (FORMATION CONTINUE)

Cette formation s'adresse aux seuls salariés des organismes de Sécurité sociale qui souhaitent acquérir une spécialisation à forte valeur ajoutée ou valider certains acquis issus de leur propre expérience professionnelle dans la gestion du contentieux.

Infos pratiques

Composante : EDS - Institut d'administration économique et sociale (IAES)

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Campus : Centre Broca (FCPS & IREST)

Progresser dans la mise en œuvre de contentieux et de stratégies contentieuses.

Se spécialiser dans un domaine particulièrement recherché sur le marché interne de l'emploi.

Les enseignements sont assurés par des universitaires et des professionnels reconnus comme tels dans le secteur de la protection sociale et dans celui du contentieux (avocats spécialisés, magistrats des différents tribunaux de Sécurité sociale).

Présentation

Cette formation s'adresse aux seuls salariés des organismes de Sécurité sociale qui souhaitent acquérir une spécialisation à forte valeur ajoutée ou valider certains acquis issus de leur propre expérience professionnelle dans la gestion du contentieux.

Savoir faire et compétences

- * Acquis théoriques indispensables, droit des prestations et des cotisations.
- * Connaissance des principes de base du contentieux des droits fondamentaux dans le procès.
- * Mise en œuvre des contentieux spécifiques/plaidoiries.
- * Modules d'approfondissement de la compréhension du déroulement et de la gestion du procès relatifs aux questions de Sécurité sociale.

Objectifs

Ce DU s'inscrit dans une démarche de consolidation des acquis, d'ouverture et de mobilité professionnelle.

5 000 €

Ce DU est reconnu de niveau Bac+3.

Réduction sous conditions :

Organisation

Demandeurs d'emploi : 2 000 €

Membres de l'équipe pédagogique

Responsables pédagogiques :

Irène Politis

Francis Kessler

Gestionnaire de la formation :

[✉ du-css@univ-paris1.fr](mailto:du-css@univ-paris1.fr)

Admission

Conditions d'accès

L'admission à la formation est subordonnée à l'envoi d'un dossier de candidature qui sera examiné par une commission pédagogique, composée d'universitaires et de représentants des caisses nationales de Sécurité sociale.

Les candidats à l'inscription doivent justifier d'un Bac+2 ou d'une expérience professionnelle confirmée équivalente, exercée dans le domaine juridique.

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable dans la rubrique "Téléchargements", en cliquant sur la flèche située dans le bloc bleu situé à droite de cette page.

Public cible

Personnels juristes et non juristes de l'institution, amenés à travailler au sein de services juridiques; les audenciers mais également toute personne ayant à traiter de réponses juridiques complexes.

Tarifs

Programme

Organisation

Rentrée : avril.

Rythme : 5 mois, à raison d'une semaine de formation par mois (jusqu'en octobre, hors juillet – août), en présentiel du lundi au vendredi midi.

Pour l'année 2021, les semaines de cours seront celles du 6 avril, du 17 mai, du 21 juin, du 6 septembre et du 11 octobre.

150h d'enseignement.

Diplôme d'université Contentieux de la sécurité sociale (en formation continue)

**Organiser un dossier contentieux/
technique rédaction actes**

24h

**Assujétissement,
immatriculation, affiliation** 6h

**Financement de la proection
sociale** 3h

**Fondamentaux du droit français
et européen** 9h

Prestations du régime générale 20h

**Protection sociale
complémentaire** 12h

**Droits de la défense, principe du
contradictoire déontologie** 3h

La procédure civile 12h

La procédure pénale 3h

**Connaître les règles de la
procédure devant le TASS** 3h

La fraude en sécurité sociale 3h

**La responsabilité civile des
caisses** 3h

**Spécificités du contentieux lié au
recouvrement** 6h

TCI/CNITAT 6h

Intervention du tiers 3h

**Le déroulement du procès/cas
pratique** 34h